



# Association Canadienne Pour Les Armes à Feu

C.P. 1034, Succ. Saint-Nicéphore, Drummondville Québec, Canada J2A 1A0

Tel: (780) 439-1394 Sans frais : 1-877-818-0393

Fax: (780) 439-4091

[www.acaf.ca](http://www.acaf.ca) / [www.nfa.ca](http://www.nfa.ca)

Le 28 Juin, 2013

Communiqué de presse - Pour diffusion immédiate

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES ARMES A FEU (ACAF)

## **SAISIES D'ARMES A FEU DANS LES HABITATIONS INONDEES DE HIGH RIVER, ALBERTA**

«La saisie d'armes à feu dans les maisons évacuées de High River, en Alberta est inappropriée, bien trop sévère et complètement inutile», a déclaré Sheldon Clare le président de l'ACAF, parlant d'Edmonton, en Alberta.

"Comment les gens peuvent-ils encore avoir du respect pour la loi et l'ordre alors que la police entre par effraction dans des maisons endommagées? Une catastrophe ne devrait servir d'opportunité pour perquisitionner sans mandats des maisons afin d'en saisir les biens. Les autorités devraient protéger les citoyens contre les pillards, et ne pas devenir des pillards eux-mêmes. On peut se demander si les armes à feu saisies seront nettoyées, huilées et restituées dans de bonnes conditions, ou laissées dans un état qui encouragerait la rouille et la détérioration", s'interroge-t-il. «Malgré tous les soins et l'attention dispensés à ces armes à feu par les agents de police et les soldats qui se sont vus assigner cette triste mission, le problème demeure que cette activité a été menée sur des principes inacceptables. Les soldats et membres de la GRC ont peut-être agi de bonne foi, pensant ainsi protéger les biens contre le vol. Mais cette action soulève des questions troublantes à l'ordre du jour. Serait-il désormais possible d'utiliser la catastrophe naturelle comme prétexte afin de venir perquisitionner et saisir des armes à feu.

Combien d'accusations seront portées pour des «délits de stockage»? Comment les armes à feu seront-elles retournées aux propriétaires? La GRC en profitera-telle pour enregistrer chaque marque / modèle / numéro de série pour de future référence? Comment les autorités peuvent-elles justifier le fait qu'entrer par effraction et confisquer de biens puissent être une mesure nécessaire en cas de catastrophes naturelles? "

L'ACAF recommande aux personnes touchées d'obtenir des conseils juridiques au sujet de leurs droits et responsabilités. L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROPRIÉTAIRES D'ARMES A FEU est la plus grande organisation de défense dans ce pays qui protège les droits et les libertés de tous les propriétaires et utilisateurs d'armes à feu responsables.

-30-

### **Pour plus d'information contactez :**

Shawn Bevins, Exécutif V.P., [shawn@nfa.ca](mailto:shawn@nfa.ca) / [shawn@acaf.ca](mailto:shawn@acaf.ca)

Sheldon Clare, Président, [sheldon@nfa.ca](mailto:sheldon@nfa.ca)

Bureau Chef, No. Sans frais: 1-877-818-0393

Site web: [www.acaf.ca](http://www.acaf.ca) / [www.nfa.ca](http://www.nfa.ca)